

PROGRAMME 5000 ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DE PROXIMITÉ

# PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION « TOUTES VOILES DEHORS » AVEC LES ÉCOLES DE VOILE ITINÉRANTES

[2023-2024]

Service développement

BANQUE **+X**  
POPULAIRE

PARTENAIRE  
MAJEUR

ENGIE

GRUPE MDS  
Mutuelle des Sportifs

PARTENAIRES  
OFFICIELS

**FF** Voile

# Présentation du projet

Dans le cadre du programme d'équipements sportifs porté par l'ANS, le projet de la FFVoile est de déployer un programme « Toutes voiles dehors » qui vise à développer des écoles de voile itinérantes pour permettre d'offrir une offre de pratique élargie sur les territoires .

## Faciliter l'accès aux activités voile pour le plus grand nombre

Les activités de voile et de nautisme participent de l'attractivité et de la dynamique économique de nombreux territoires maritimes comme de l'intérieur. Ces pratiques sportives sont aussi un facteur privilégié de cohésion sociale et territoriale, et un outil essentiel de lutte contre la sédentarité et de maintien en bonne santé. L'enjeu pour notre fédération est de trouver les moyens de faciliter l'accès du plus grand nombre aux activités nautiques, encadrées ou non, de mieux répondre aux attentes diversifiées des publics, de donner le goût de l'activité en levant les freins à la pratique.

## 6 Écoles de Voile Itinérantes (EVI) cofinancées sont disponibles dans le cadre de ce programme

Elles seront déployées dans les territoires intéressés par le programme « Toutes voiles dehors ». Ces **6 Écoles de Voile Itinérantes** sont des équipements fonctionnels qui offrent une facilité de pratique, un confort d'usage et une intégration dans leur environnement.



© Kihenveux Photographie  
Ecole de Voile Itinérante CDV17

# L'École de Voile Itinérante FFVoile

## L'École de Voile Itinérante FFVoile, c'est quoi ?

Une école de voile **itinérante** qui se déplace dans les territoires vers les lieux de vie des pratiquant.e.s. Ce dispositif doit permettre d'encourager la pratique physique et sportive des jeunes et favoriser l'acquisition d'une culture sportive nautique et d'éducation à la mer dans le cadre du parcours scolaire de l'enfant.

Une école de voile **innovante** qui propose des activités nautiques modernes et attractives pour toutes et tous (supports ludiques facilitant les apprentissages et la fidélisation) avec une complémentarité des usages : jeunes scolaires, loisirs adolescents ou adultes, évènements nautiques....

Un équipement **mobile** qui garantit une bonne mixité des usages entre :

- apprentissage dans le cadre scolaire,
- animation dans le cadre de l'accueil de groupes sur le temps des vacances,
- pratique de loisir occasionnel le week-end,
- découverte à l'occasion d'un évènement nautique majeur...

Un équipement **moderne** qui offre des éléments de confort de pratique (vestiaires, stockage des effets personnels,...) et qui une fois installé devient un **pôle d'attractivité** pour les spectateurs, accompagnateurs, parents...



# Description du pack École de Voile Itinérante FFVoile

Le matériel est commun à l'ensemble des 6 écoles de voile du programme 5 000 équipements. Il est défini et acquis par la fédération. La FFVoile fera ses meilleurs efforts pour obtenir le meilleur matériel dans la limite du budget déposé pour le projet (voir page 5).

## **Le pack pour une école de voile itinérante FFVoile comprend :**

- Une flottille de **dériveurs** 5S [environ 30 unités matériel de remplacement compris]
- Une flottille de matériel de **glisse** dont des stand-up-paddle gonflables [environ 16 unités], des planches à voile gonflables [environ 8 unités], du matériel de wingfoil
- Des Bateaux de **sécurité** [2 unités de type Twin Fastcat 3D tender 2m80] avec des moteurs électriques [environ 4 moteurs de type Torqueedo Cruise 3.0 T, équivalent 6CV, avec les batteries lithium et les chargeurs] \*
- Des remorques **Containers** pour le matériel [2 unités de type remorque Verenne 4m x 1m85 x 2m20 – permis B]
- Des Tentes gonflables pour **vestiaires** ou stands [environ 2 unités de type Tivoli 4m x 4m, avec tunnel de connexion]
- Un pack de **maintenance** : matériel de réparation, résines et tissus, outillage, accastillage, cordage
- Un pack de **sécurité et de confort** : gilets de sauvetage, combinaisons isothermes...
- Un pack **pédagogique** : Bouées dérivantes équipées [environ 6 unités de type 25 x150cm] Des outils d'animation à terre et sur l'eau
- Signalétiques : kakémonos, banderoles, pavillons, roll up, beach flags. L'ensemble des éléments de l'EVI seront marqués à minima ANS et FFVoile [covering à définir]

=> **Une flottille d'environ 55 unités nautiques**

\* Matériel adapté pour un usage sur plan d'eau calme



# Modalités de fonctionnement de l'opération « Toutes voiles dehors »

## La valeur de l'École de Voile Itinérante FFVoile

Valeur du pack complet environ 172 000€.

La FFVoile travaille sur la composition globale du pack pour l'optimiser avec un maximum de matériels performants et adaptés aux différents usages.

Le coût total restant à la charge de l'utilisateur de l'EVI est de : **26 000€** soit environ **15% de la valeur totale de l'EVI.**

*A noter que le pack ne comprend pas les véhicules de tractages (non finançable dans le cadre du dispositif).*

## La convention d'utilisation et d'animation de l'équipement

Le co-financement du matériel par l'ANS à la FFVoile nécessite que la fédération reste propriétaire du matériel durant 5 ans. Une **convention d'utilisation et d'animation de l'équipement sportif** régit le fonctionnement et la location sur les 5 années de l'EVI.

### 2 Modalités de règlement vous sont proposées :

• Règlement de l'intégralité de la location du matériel ainsi que l'option d'achat pour un montant de 26 000 €.

ou

• Règlement d'un loyer annuel par terme à échoir de 5 000 € sur une durée de 5 ans avec une option d'achat de 1 000 €.

## L'assurance et le stockage du matériel

L'assurance, la responsabilité engagée lors des prestations effectuées et le stockage du matériel (hors période d'utilisation) sont à la charge de l'exploitant, locataire du matériel. L'attestation d'assurance devra être transmise à la FFVoile lors de la signature de la convention.



## Postes d'Éducateurs Sportifs Qualifiés (ESQ)

Pour animer leur école de voile itinérante les territoires concernés peuvent déposer le cas échéant des demandes dédiées de postes d'éducateurs sportifs qualifiés.

L'Agence Nationale du Sport s'engage à examiner en priorité - en lien avec ses délégués au niveau territorial - toute demande de subvention d'aide à la création d'emplois territoriaux dédiés à l'animation et au renforcement de l'offre sportive sur le ou les équipements de proximité développés dans le cadre de ce Plan.

# Les engagements liés au co-financement

## Une mixité d'usages



SCOLAIRES



GROUPES  
VACANCES



OCCASIONNEL  
WEEK-END



ÉVÉNEMENT

Le porteur de projet, utilisateur de l'École de Voile Itinérante s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la bonne animation de l'équipement et à son plein emploi. Il apportera une attention particulière à la **mixité des usages et à l'accessibilité financière des activités proposées dans le cadre du programme « Toutes voiles dehors »**.

Suivant les publics accueillis, il s'engage à délivrer un titre fédéral aux pratiquants.

Exemples de mixité d'usage sur l'année :

		janv.	fév.	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept.	oct.	nov.	déc.
<b>Publics scolaires</b>	en semaine hors période de vacances scolaires				●	●	●			●	●		
<b>Groupes</b>	mercredi et week end hors périodes de vacances et semaine et week end durant les périodes de vacances scolaires		●		●	●	●	●	●	●	●		
<b>Grand public</b>	semaine et week end durant les périodes de vacances		●		●			●	●		●		
<b>Événementiel</b>	week end et sur dates événements (départ de course, salon des sports, portes ouvertes...)		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	



## Un bilan annuel d'utilisation de l'équipement

L'utilisateur de l'École de Voile Itinérante s'engage à fournir à la FFVoile un bilan annuel, faisant état :

- du nombre de journées ou demi-journées d'utilisation de l'EVI,
- du nombre de personnes accueillies
  - des publics accueillis,
- de la satisfaction des usagers et des professionnels.

## Exemple de modèle économique d'exploitation

Un formulaire vierge  
est à votre disposition  
pour simuler le modèle  
économique de votre  
EVI

Dépenses		Sur une année
<b>1. COÛT DE PERSONNEL</b>		<b>36 200.00 €</b>
Coût annuel d'un encadrant CDD de 8 mois		22 500.00 €
Frais de déplacement et de restauration des encadrants		700.00 €
Coût annuel d'un coordinateur 0.25 ETP		10 000.00 €
Coût annuel du personnel administratif		3 000.00 €
<b>2. COÛT DU MATERIEL NAUTIQUE</b>		<b>6 700.00 €</b>
Location de l'EVI		5 000.00 €
Amortissement et provisions des 1 000€ d'achat en fin de période de 5 ans		200.00 €
Coût de l'entretien pour l'ensemble des supports nautiques par an		1 000.00 €
Petits matériels nautiques et outillages		500.00 €
<b>3. COÛT DU MATERIEL ROULANT</b>		<b>6 350.00 €</b>
Amortissement annuel d'un véhicule tracteur (amortissement sur 5 ans)		3 100.00 €
Coût de l'entretien pour l'ensemble des véhicules, remorques et sécu par an		500.00 €
Coût des péages et du carburant pour les véhicules par an		2 750.00 €
<b>4. COÛT TRANSVERSAL</b>		<b>6 000.00 €</b>
Charges de structure		2 000.00 €
Coût de l'assurance pour l'ensemble des supports par an		1 500.00 €
Frais de publicité et de communication		2 500.00 €
<b>Coût de revient de l'École de Voile Itinérante sur l'année</b>		<b>55 250.00 €</b>
Recettes		
Vente de prestations		65 000.00 €
Subventions diverses		
Subvention ANS Educateur Sportif Qualifié		12 000.00 €
<b>Total des recettes de l'École de Voile Itinérante sur l'année</b>		<b>77 000.00 €</b>
<b>Résultat par activité (= recettes - dépenses)</b>		<b>21 750.00 €</b>
<i>Taux de marge (en %)</i>		<i>28.25%</i>

# Candidater pour l'opération « Toutes voile dehors »

L'offre est réservée en priorité aux organes déconcentrés de la FFVoile (candidature de structures EFVoile possible sous conditions de projet).

Elle porte sur l'aide à l'acquisition **d'une école de voile itinérante** avec les équipements choisis par la FFVoile.

Si votre structure est intéressée, elle peut se porter candidate en transmettant au service développement de la FFVoile, **la lettre d'engagement signée du président de la structure avant le 15 décembre 2023 accompagnée d'un dépôt de garantie d'un montant de 5 000 €.**

**Les structures retenues par la FFVoile recevront la convention de location définitive au moment de la réception du matériel.**

Vous trouverez en documents annexes: **la lettre d'engagement et le modèle économique type de l'EVI.**

**En cas de forte demande, la FFVoile se réserve le droit d'effectuer des arbitrages pour sélectionner les structures.**

# #TOUTES VOILES DEHORS

## CONTACT FFVoile

Service développement  
Projet suivi par Yoann Colin / Maelle Leboulleux  
Email : [developpement@ffvoile.fr](mailto:developpement@ffvoile.fr)

